

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17.182

L'An Deux Mille Dix-Sept, le 15 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 08 décembre 2017

DATE D'AFFICHAGE

Le 08 décembre 2017

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU  
M. René-Luc CHABASSE représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH  
Mme Dominique BERGEROT représentée par Mme CIRAUD-LANOUE  
Mme Nancy LEFEBVRE représentée par Mme Dominique PARSIGNEAU

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE BE n° 261, SITUÉE LIEU-DIT "LES BACRIES" À ROYAN, APPARTENANT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE, POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

RAPPORTEUR : MME PELTIER

VOTE : UNANIMITÉ

Dans le cadre du projet de création d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le secteur de Maine Geoffroy à Royan, la Ville a fait part à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, par un courrier en date du 16 mai 2017, de son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle lui appartenant, cadastrée BE n° 261, située lieu-dit "Les Bacries" à Royan, d'une contenance de 1 541 m<sup>2</sup>.

Par une délibération du 17 novembre 2017 la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a émis un avis favorable à la cession de cette parcelle à la Ville, au prix de 35 000 euros (Trente-cinq mille euros), conformément à l'estimation transmise par la division Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document se rapportant à cette transaction.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2241-1,
- Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique en date du 17 novembre 2017,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

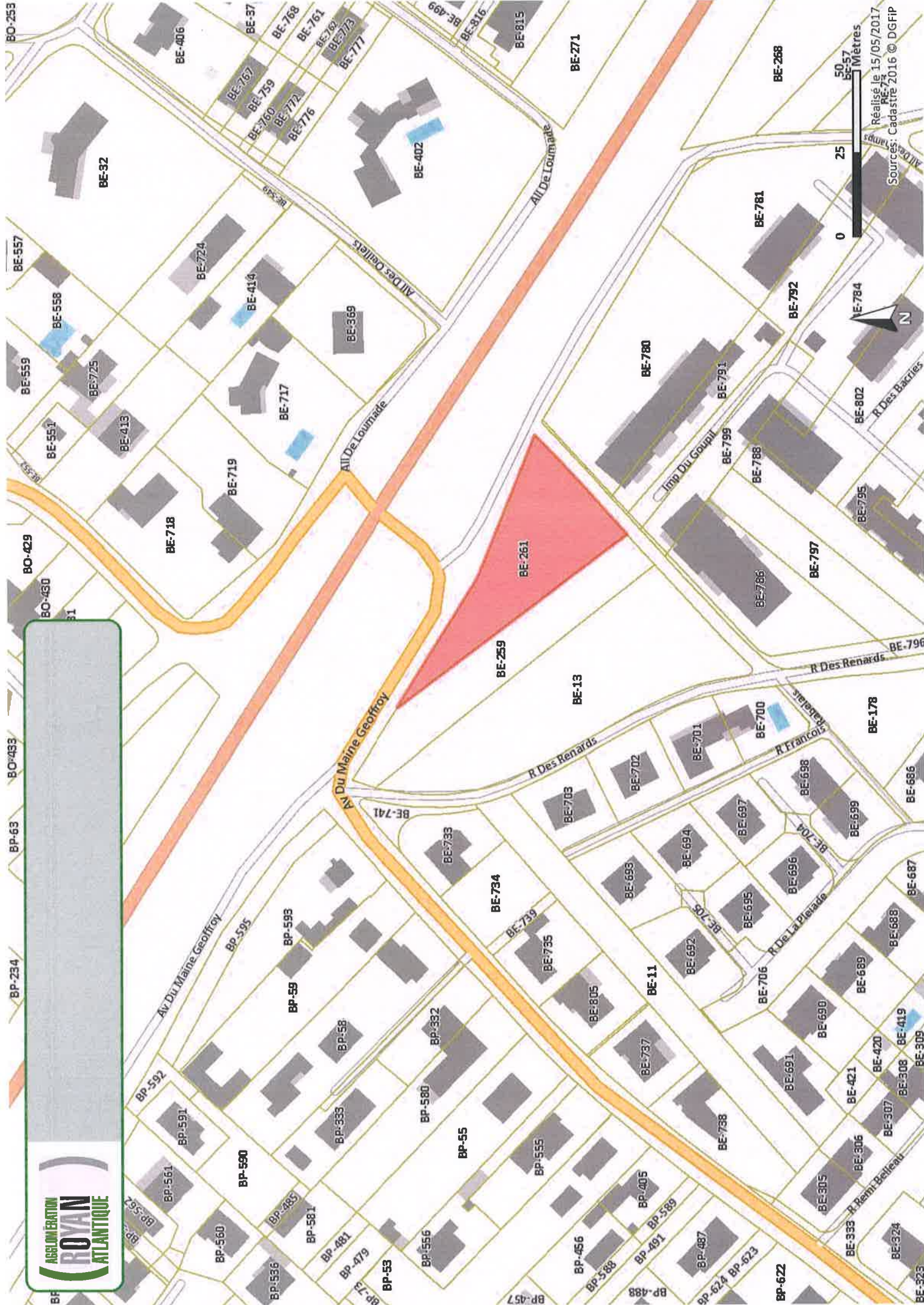
- d'acquérir, au prix 35 000 euros (Trente-cinq mille euros), la parcelle cadastrée BE n° 261, située lieu-dit "Les Bacries" à Royan, d'une superficie de 1 541 m<sup>2</sup>, appartenant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, afin d'y réaliser un bassin de rétention des eaux pluviales,
- de désigner Maître Alain PLANTIVE, notaire à ROYAN, 1 boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte authentique ; les frais de transaction étant pris en charge par la Ville de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document permettant la réalisation de cette acquisition.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 décembre 2017

Le Maire,  
Patrick MARENGO



BO-253  
BO-254  
BP-63  
BP-234  
BO-493  
BO-491  
BO-430  
BO-429  
BO-557  
BO-559  
BO-551  
BO-558  
BO-555  
BO-552  
BP-592  
BP-591  
BP-561  
BP-560  
BP-567  
BP-581  
BP-583  
BP-582  
BP-580  
BP-595  
BP-593  
BP-59  
BP-58  
BP-533  
BP-536  
BP-481  
BP-479  
BP-73  
BP-53  
BP-556  
BP-555  
BP-55  
BP-588  
BP-456  
BP-487  
BP-488  
BP-491  
BP-589  
BP-624  
BP-623  
BP-622

BE-406  
BE-37  
BE-768  
BE-761  
BE-816  
BE-815  
BE-271  
BE-767  
BE-759  
BE-760  
BE-772  
BE-776  
BE-402  
BE-369  
BE-414  
BE-724  
BE-717  
BE-719  
BE-718  
BE-780  
BE-781  
BE-792  
BE-791  
BE-799  
BE-788  
BE-786  
BE-797  
BE-784  
BE-802  
BE-795  
BE-796  
BE-781  
BE-780  
BE-788  
BE-791  
BE-799  
BE-788  
BE-786  
BE-797  
BE-784  
BE-802  
BE-795  
BE-796  
BE-13  
BE-261  
BE-259  
BE-741  
BE-733  
BE-734  
BE-739  
BE-735  
BE-703  
BE-702  
BE-701  
BE-700  
BE-698  
BE-699  
BE-693  
BE-694  
BE-697  
BE-699  
BE-696  
BE-704  
BE-687  
BE-688  
BE-689  
BE-686  
BE-11  
BE-805  
BE-737  
BE-738  
BE-706  
BE-705  
BE-692  
BE-695  
BE-698  
BE-699  
BE-687  
BE-688  
BE-689  
BE-690  
BE-691  
BE-692  
BE-693  
BE-694  
BE-695  
BE-696  
BE-697  
BE-698  
BE-699  
BE-700  
BE-701  
BE-702  
BE-703  
BE-704

Réalisé le 15/05/2017  
BE-71  
Sources: Cadastre 2016 © DGFIP



DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ROYAN ATLANTIQUE

107, avenue de Rochefort  
17201 ROYAN CedexEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

AFFICHÉ LE 21 NOVEMBRE 2017

CC-171117-L4

Nombre de membres :

- En exercice	: 73
- Présents	: 55
- Absents	: 11
- Pouvoirs	: 07

**L- AFFAIRES GÉNÉRALES****CC-171117-L4 VENTE D'UNE PARCELLE A ROYAN AU LIEU-DIT « LES BACRIES » A LA COMMUNE DE ROYAN**

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept novembre à quatorze heures trente, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE, légalement convoqué le dix novembre deux mille dix-sept s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président.

**PRÉSENTS : Mmes et MM. :**

- ROY Jean-Paul .....	ARCÈS-SUR-GIRONDE
- PERAUDEAU Marie-Christine .....	ARVERT
- MAIGRE Robert .....	BARZAN
- LYS Jacques - RENAUD Monique .....	BRÉUILLET
- GIRERD Maurice .....	BRIE-SOUS-MORTAGNE
- GRIOLET Noël Vincent - SANCHEZ Sylviane .....	CHAILLEVETTE
- SAINTLOS Thierry .....	LE CHAY
- DELAUNAY François .....	CHÉNAC-ST-SEURIN D'UZET
- MARTIN Olivier .....	CORMÈ ÉCLUSE
- HILLAIRET Daniel - CHAIGNEAULT Patricia .....	COZES
- GUILLAUD Roger .....	L'ÉGUILLE-SUR-SEUDRE
- MARTIN Elisabeth .....	ÉPARGNES
- BARRAUD Vincent - WATRIN Béatrice .....	ETAULES
- VALLÉE Michel .....	FLOIRAC
- POURPOINT Bernard .....	GRÉZAC
- GADREAU Philippe .....	LES MATHES
- COTTERRE Yvon - CANOVA Annick .....	MÉDIS
- MARIAUD VRIGNAUD Francine - FRIBOURG Françoise .....	MESCHERS-SUR-GIRONDE

- SALLAFRANQUE Gilles .....	MORNAC-SUR-SEUDRE
- CAILLON Michel ( <i>Suppléant</i> ) .....	MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- DAUZIDOU Marie-José - MARENGO Patrick - BERGEROT Dominique .....	ROYAN
- CAU Philippe - PELTIER Marie-Noëlle - BESSON Didier - SERRE Nelly	
- JOLY Régine	
- GOUGNON Lysiane .....	SABLONCEAUX
- HERBERT Francis .....	SAINT-AUGUSTIN
- BOUFFARD Jean-Marc - SALLÉ Pierre - BERNARD Éliane .....	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- BAUDIN Claude - PRUD'HOMME Isabelle .....	SAINT-PALAIS-SUR-MER
- RIFFAUD Josette .....	SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
- de VILLELUME Martial .....	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- FERCHAUD Pascal - ISNARD Eileen - TONNAY Dominique .....	SAUJON
- ADOLPHE Mariette - ARCHAMBEAU Lionel	
- CARRÉ Michèle - GUITTON Christophe .....	SEMUSSAC
- TALLIEU Jean-Pierre - VIVIEN Christine .....	LA TREMBLADE
- CARRÈRE Danièle - GRASSET Jean-Michel - MARX Pierre .....	VAUX-SUR-MER

**ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :**

- FAURE Jean-Louis (représenté par Michel CAILLON) .....	MORTAGNE-SUR-GIRONDE
--	----------------------

**CONSEILLERS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

- BASCLE Anne-Marie (représentée par GADREAU Philippe) .....	LES MATHES
- DECOURT Dominique (représenté par TALLIEU Jean-Pierre) .....	MESCHERS-SUR-GIRONDE
- DOUMECQ Marie-José (représentée par PELTIER Marie-Noëlle) .....	ROYAN
- BOUFFARD Jean-Marc (représenté par MACKOWIAK Janine) .....	SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- HERVOIR Pierre (représenté par PRUD'HOMME Isabelle) .....	SAINT-PALAIS-SUR-MER
- GUILLEN Ghislaine (représentée par de VILLELUME Martial) .....	SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- PATSOURIS François (représenté par VIVIEN Christine) .....	LA TREMBLADE

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- PRIOUZEAU Michel .....	ARVERT
- TROTIN Daniel .....	ARVERT
- BRÉMAUD Philippe .....	BOUTENAC TOUVENT
- QUENTIN Didier .....	ROYAN
- LARRAIN Alain .....	ROYAN
- ROGISTER Thierry .....	ROYAN

**ABSENTS :**

- CHABASSE René-Luc .....	ROYAN
- LAGNIEZ Marie-Thérèse .....	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- ROY Serge .....	SAINT-ROMAIN-DE-BENET
- LOTH Stéphane .....	TALMONT-SUR-GIRONDE
- TAVERNIER Yves .....	LA TREMBLADE

o o o o

**Secrétaire de séance : SAINTLOS Thierry**

o o o o

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
ROYAN ATLANTIQUE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017**

**L- AFFAIRES GÉNÉRALES**

**CC-171117-L4 VENTE D'UNE PARCELLE A ROYAN AU LIEU-DIT « LES BACRIES » A LA COMMUNE DE ROYAN**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-37,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L3211-14,

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 256 B,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2240-DRCTE-B2 du 22 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu l'avis de La Direction Générale des Finances Publiques-Domaine du 18 aout 2017,

Vu le courrier du 10 octobre 2017 de la commune de ROYAN acceptant l'acquisition de la parcelle au prix de 35 000 €,

Considérant le souhait exprimé par la commune de Royan d'acquérir un terrain appartenant à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), afin d'y créer un bassin de rétention des eaux pluviales dans le secteur du Maine Geoffroy à Royan,

Considérant la nécessité de préciser les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que la cession de la parcelle n'entraîne pas l'assujettissement de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique à la TVA sur les cessions immobilières,

Considérant qu'il a été convenu d'un prix d'achat s'élevant à TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000 €) pour la parcelle, conformément à l'avis du Domaine,

Référence cadastrale	Adresse	Contenance	Prix
BE 261	Les Bacries, Royan (17200)	1 541 m <sup>2</sup>	35 000 €

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'approuver la cession de la parcelle, cadastrée BE 261, située lieu-dit « Les Bacries » à Royan d'une contenance de 1 541 m<sup>2</sup>, à la commune de Royan pour un montant de TRENTE CINQ MILLE EUROS (35 000 €),
- d'autoriser le Président :
  - à désigner Maître PLANTIVE, Notaire à Royan, pour la rédaction de l'acte de vente,
  - à effectuer toutes les démarches permettant la réalisation de cette transaction et à signer tous documents à cet effet.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture le 23 NOV. 2017

Publié ou notifié le

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

L. PIQUEV

Le Président,



Jean-Pierre TALLIEU

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
ROYAN ATLANTIQUE  
17201 ROYAN Cedex